

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 4 avril 2023

L'an deux mille-vingt-trois, le 4 avril à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 28 mars 2023.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 36

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 42

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothee, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.FICHEUX Bruno, M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, Mme LORPHELIN Martine, M.LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, M.PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

Absents excusés :

M. BLERVAQUE Philippe, procuration à Mme DURUT Jocelyne,
Mme DEBAISIEUX Nathalie, procuration à M. BOONAERT Jean-Philippe,
M.DEHAENE Michel, procuration à M. FICHEUX Bruno,
Mme DUHAYON Monique, procuration à Mme BERTRAND Dorothee,
M.DELABRE Aimé, procuration à M. VANECLOO Serge,
M.RAVET Pierre-Luc, procuration à M. THOREZ Jean-Claude.

Secrétaire de séance :

M.DUYCK Joël.

Délibération n°2023D089 - Développement économique et acquisitions foncières - Campus des Métiers de l'Industrie et de la Transition Numérique – Adhésion 2023.

CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS DE L'INDUSTRIE ET DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE – SUBVENTION 2023

Le Vice-Président expose au Conseil :

Vu l'article L2121-33 du code général des collectivités territoriales (CGCT) par renvoi de l'article L5211-1 du même code,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Flandre Lys,

Vu Les statuts de l'association « Industrie et Transition Numérique »,

Vu la délibération n°2021D108 en date du 29 juin 2021 actant l'adhésion et la cotisation annuelle de la Communauté de Communes Flandre Lys à l'association « Industrie et Transition Numérique »,

Vu la délibération n°2022D158 en date du 20 octobre 2022 actant l'adhésion et la cotisation annuelle de la Communauté de Commune Flandre Lys à l'association « Industrie et Transition Numérique » pour l'année 2022,

Après 2 ans d'adhésion au Campus des Métiers via l'association « Industrie et Transition Numérique », la CCFL souhaite réitérer l'adhésion et la cotisation pour 2023.

Pour rappel, voici les objectifs de cette association :

- Animer le réseau des acteurs de la formation, des acteurs économiques et institutionnels en s'articulant avec les structures déjà existantes,
- Développer les collaborations de ce réseau, notamment entre les acteurs de la formation, de la recherche et du monde industriel,
- Constituer un interlocuteur représentatif vis-à-vis des entreprises,
- Initier, structurer et accompagner toute action contribuant à l'amélioration continue des formations et à leur promotion,

Concrètement depuis 2 ans, voici les actions menées :

- Le Campus a été mis en relation avec des entreprises du territoire qui avaient des besoins spécifiques en formation
- Le Campus est en relation avec le lycée d'Estaires
- Aide à la mise en place de la semaine de l'industrie : visite d'entreprises industrielles avec des collégiens, organisation d'une journée de réflexion avec des collégiens sur le thème de l'industrie
- Le campus a mis en relation la CCFL et des entreprises du territoire avec le GEIQ Industrie
- Le Campus concerne les territoires de la CAPSO, CCPL, CABBALR et CCFI, il crée une synergie sur la thématique de l'éducation et de la formation. Ce qui permet à la CCFL d'avoir des exemples d'actions qui fonctionnent bien sur les autres territoires et de les mettre en place chez nous par la suite.
- Un volet des actions du campus concerne la féminisation dans l'industrie
- Le Campus souhaite développer les formations liées aux emplois de demain et a déjà pour projet de développer une 3^{ème} année post bac sur la thématique de l'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT)

La cotisation à l'association est de 500€ par an, et la contribution au budget annuel est de 12 000€.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est demandé au Conseil Communautaire de :

- PRENDRE EN CHARGE la cotisation annuelle et la contribution financière correspondantes au titre de l'année 2023,
- AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et tout autre document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (42 voix POUR) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,

Fait à la CCFL,

Le Président,

Jacques HURLUS

